



Sommaire

Le mot du Maire

Conseil municipal du 20/12/2012

- Transfert de la compétence assainissement.
- Ajustement des tarifs 2013.
- Contrat d'assurance des risques statutaires.
- Primes de fin d'année

Informations diverses

- Inscription sur les listes électorales
- Attention aux nids de poule
- Lampadaire en panne.
- Révision des documents d'urbanismes
- Attention aux voleurs



Mairie : 7 Rue de Prételon

70 000 Villeparois

Horaires d'ouverture :

Le lundi et le jeudi
de 18 à 19 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou

06.75.79.43.20

e-mail :

mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site Internet

<http://www.villeparois.fr>

Rappel:

La secrétaire de mairie est présente
le lundi de 8h30 heures à 19 heures
et le mardi de 14 heures à 17
heures

Le Mot du Maire

Je profiterai de ce dernier journal municipal de l'année pour vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes et une excellente année 2013.

Ce sera tout d'abord des vœux de bonne ou de meilleure santé et je pense plus particulièrement à nos anciens que nous retrouverons autour d'un traditionnel repas dans les premiers jours de l'année, mais également à ceux que la maladie frappe au quotidien et à ceux qui n'ont tout simplement pas eu les mêmes chances.

Cette nouvelle année 2013, s'annonce difficile, la solidarité des habitants de notre petit Village doit donc encore s'affirmer d'avantage pour que nos concitoyens qui pourraient se trouver en difficulté puissent compter sur ceux qui de part leur profession, leur fonction, leur expérience, auront la possibilité de leur donner un petit coup de pouce.

Bonne chance également aux jeunes qui poursuivent des études ou se lancent dans la vie active.

Comme vous pourrez le constater dans la suite de ce journal, la municipalité se mobilise pour ne pas ajouter aux augmentations déjà programmées, de nouvelles charges communales ou intercommunales.

Bonne année à tous et merci de votre confiance.

Michel BOURGEOIS

Conseil municipal du 20 décembre 2012

Projet d'intégration des réseaux communaux d'assainissement dans les compétences de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

Par délibération du 17/12/2012, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul a décidé à la majorité qualifiée de poursuivre le transfert de la compétence assainissement des communes vers la Communauté d'Agglomération de VESOUL en abrogeant la notion d'intérêt

communautaire qui figurait dans la délibération du 12 janvier 2012.

Cette délibération se traduira, à compter du 1^{er} janvier 2013 par le fait que les redevances d'assainissement demandées aux usagers par les communes seront directement affectées au budget annexe de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Cette délibération fait suite à une réflexion conduite depuis plusieurs mois par les Maires, les commissions, les services et l'appui du bureau d'études KPMG.

La commune de Villeparois, représentée par ses délégués, titulaire et suppléant, s'est opposée à ce transfert pour les raisons suivantes en dehors des questions de forme et de non respect des engagements pris par le président de la CAV :



Les études réalisées, et en particulier l'étude IRH (Diagnostic général des réseaux), montrent que les communes qui composent notre agglomération ont fait des choix très différents et ont adopté des stratégies qui nous conduisent aujourd'hui à devoir engager des travaux très importants sur certaines communes (Sur injonction de l'Etat). **Ces choix leur appartiennent et ils doivent les assumer.**

L'étude et l'analyse du transfert de la compétence réalisées par le cabinet KPMG sont très incomplètes et présentent de nombreuses zones d'ombre.

Sur les 19 communes consultées, 11 communes n'ont fourni aucun élément technique sur leur réseau et 6 n'ont pas communiqué le bilan financier de leur service, dont des communes importantes.

La délibération prise par la CAV est très évasive concernant les réseaux d'eau pluviale, alors que l'étude KPMG précise qu'en l'absence de réseaux distincts, une gestion commune s'impose pour des motifs techniques.

Sur ces bases très improbables et une estimation des travaux à réaliser très inférieure à celle préconisée par le diagnostic IRH, le cabinet KPMG a réalisé une simulation de l'évolution des tarifs. **Pour Villeparois le tarif passerait de 1.34 € le M3 en 2011 à 1.90 € en 2018, et sans aucun service supplémentaire.**

Sur notre commune, le budget du service d'assainissement est équilibré sans apport du budget général et nous avons constitué des provisions pour réaliser les quelques travaux de mise en conformité qui ont été diagnostiqués par l'étude IRH.

Nous n'avons par ailleurs aucun emprunt

Nous allons donc devoir vous expliquer que votre facture d'assainissement va très fortement augmenter dans les prochaines années par simple solidarité avec certaines communes de l'Agglomération qui ont fait d'autres choix que de rénover leurs réseaux.

Ces communes auront-elles la même solidarité quand nous demanderons un fond de concours pour refaire nos rues ou combler le déficit de notre lotissement « Les coteaux de la roche » dont le permis de lotir a fait l'objet d'une erreur d'instruction du service urbanisme de la Communauté de Communes de l'agglomération de VESOUL ?

Depuis plus de 20 ans, les contribuables de Villeparois ont fait des efforts pour que les réseaux

d'assainissement et d'eau pluviale de la commune soient performants et ne déversent pas dans le réseau communautaire, des eaux claires et parasites. **C'est aussi une manière d'avoir l'esprit communautaire.**

La question des transferts des personnels et du matériel n'a pas non plus été abordée, alors que la question se posera également pour les petites communes, qui continueront à supporter financièrement les heures de travail, de la secrétaire de Mairie et de l'ouvrier d'entretien, consacrées à ce service.

On nous demande donc bien, de payer trois fois : Un fois pour notre commune, une fois pour les autres et une troisième fois pour les charges supplémentaires que nous ne pourrions transférer, ou que ce service va générer.

De plus ce transfert nous conduira vraisemblablement à transférer les provisions que nous avons constituées pour maintenir notre réseau en bon état, sans avoir l'assurance que ces sommes seront affectées à notre commune, puisque **notre conseil municipal aura perdu toute compétence en la matière.**

Au delà de ces aspects essentiellement financiers, nous avons convenu en conférence des Maires, qu'après le théâtre, il serait marqué une pause dans le transfert des compétences vers la CAV. Cet engagement n'a pas été tenu, tout comme la promesse de consulter les conseils municipaux avant toute nouvelle prise de compétence.

Nous avons dans notre pays la chance d'avoir de nombreuses communes, encrage de la démocratie au travers ses maires et ses conseils municipaux.

Depuis plusieurs années nous assistons à un démantèlement des compétences de nos collectivités

sous la pression d'une technocratie Parisienne et européenne qui n'a rien de démocratique, sous prétexte que ça coûte cher.

Plus particulièrement dans nos petits villages on a progressivement supprimé les petits commerces, les bureaux de poste, les écoles, et le seul service public qui reste encore à la disposition de nos concitoyens, c'est la Mairie et son secrétariat.

En continuant à démanteler les compétences des conseils municipaux ces métiers vont disparaître, les conseils et les Maires finiront par disparaître aussi.

Le conseil municipal de Villeparois a donc marqué son profond désaccord sur cette décision du Conseil Communautaire en contestant cette délibération du 17/12/2012 prise par la CAV à la majorité qualifiée

Les Maires des communes de Noidans-les-Vesoul, Coulevon, Colombier et Villeparois ont été entendu par le secrétaire général de la préfecture le 26/12/2012.

Affaire à suivre...

Ajustement des tarifs applicables en 2013



Comme chaque année à cette époque le Conseil municipal examine la situation financière des services publics gérés par la commune et ajuste si besoin la tarification en fonction de l'évolution des charges.

Pour 2013 aucune augmentation de tarif n'a été décidée

	2012	2013
Indemnités des élus	Montants	Montants
Indemnité du Maire	8 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique Délibération du 21/03/2008	Aucune modification Environ 270 € net par mois
Indemnité des adjoints	3.20 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique Délibération du 21/03/2008	Aucune modification

	2012	2013	
Eau potable (Consommation semestrielle)	Montants	Montants	%
Consommation inférieure à 150 m3	1.20 €	1.20 €	+0 %
de 150 à 300 m3	1.12 €	1.12 €	+0 %
Au-delà de 300 m3	1.06 €	1.06 €	+0 %
Concession/ semestre (Location compteur et maintenance du branchement)	18.20 €	18.20 €	+0 %

c	2012	2013	
Assainissement	Montants	Montants	%
Part fixe annuelle	58.61 €	58.61 €	0 %
Prix au M3 d'eau rejeté	0.85 €	0.85 €	0 %
Concessions de cimetière			
30 ans	25,00 €	25,00 €	0%
50 ans	35,00 €	35,00 €	0%
Perpétuelle	40,00 €	40,00 €	0%
Location salle communale			
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €	0%
Affouage			
Prix du stère de bois	6.00€	6,00€	+0%
Taxe locale d'équipement			
Toutes catégories	2.80%	2.80%	0%

Contrats d'assurance des risques statutaires

La commune a, par délibération du 11/10/2012 N° 23, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône de renégocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Compte tenu du résultat de cette consultation, le conseil municipal a décidé d'accepter la proposition de la compagnie d'assurance CNP ASSURANCES et a autorisé le maire à signer les conventions en résultant.

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet : 01/01/2013)

Agents Permanents (Titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L :

Risques garantis :

Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	6.70 %
---	---------------

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L et des agents non titulaires :

Risques garantis :

Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Maladie Grave + Maternité sans franchise avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1.17 %
---	---------------

Personnel communal - Attribution de prime de fin d'année 2012

Depuis plusieurs années, la municipalité attribue chaque année une prime à l'ensemble de ses agents sur la base de 50 heures de travail, calculée sur le salaire de décembre de notre agent d'entretien.

Le Maire a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une prime de résultat et qu'il n'y a donc pas matière à s'interroger sur le bien-fondé d'attribuer cette prime à un agent plus qu'à un autre. Pour cela, il existe un système de notation qui permet d'infléchir l'avancement professionnel des agents.

Informations diverses

Permanence à la Mairie



Comme chaque année, une permanence sera tenue en mairie le 31/12 entre 18 et 19 heures pour accueillir les éventuels retardataires désireux de s'inscrire sur les listes électorales.

Attention aux nids de poule



Quelques trous sont en formations dans les rues du village et particulièrement rue de Fanican.

Ils seront rebouchés dès le retour de congés de notre agent d'entretien qui devrait par ailleurs retrouver son véhicule en ordre de marche grâce à l'intervention des deux bénévoles talentueux.

Lampadaires en panne



Quelques lampes de rue ne fonctionnent plus depuis quelques semaines. Afin de limiter les coûts d'intervention, les dépannages ne sont pas

systématiques. Une intervention est prévue en début d'année 2013

Révision du plan d'occupation des sols



Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de

révision des documents d'urbanisme en PLUI de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, pour une durée de 46 jours, du mercredi 2 janvier 2013 au samedi 16 février 2013 à 12 heures inclus.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Villeparois le lundi 28 janvier 2013 de 9 heures à 12 heures.

L'arrêté d'ouverture de cette enquête publique est affiché à la porte de la Mairie et sur notre site Internet, rubrique « Au tableau d'affichage ». Le projet de révision est consultable au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Attention aux Voleurs



Le 6 décembre 2012, la gendarmerie a réuni comme chaque année les Maires du secteur à Montigny pour faire le point sur les événements marquants de l'année 2012 et l'évolution de la délinquance.

Compte tenu de la recrudescence des vols dans les villages il est recommandé de ne pas s'absenter sans fermer ses portes ; ne pas laisser entrer dans votre maison des personnes inconnues et notamment des enfants et signaler à la gendarmerie ou en Mairie toute circulation anormale.



Les photos de Noël sont disponibles sur notre site Internet
N'hésitez pas à nous envoyer les vôtres sur la messagerie de la
Mairie

*Bonne fêtes de fin d'année et nos
meilleurs vœux pour 2013*

